

Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences dans les techniques des aménagements de chantier pour les constructions paysagères (minéral, bois, etc.).

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser un chantier de construction paysagère,
 - prendre connaissance du projet,
 - organiser le chantier et le travail,
- réaliser des travaux préalables aux ouvrages,
 - implanter le chantier,
 - réaliser les travaux de terrassement,
 - met en place des réseaux secs et humides,
- réaliser des ouvrages paysagers,
 - réaliser des murets et des ouvrages de retenue de sols avec liant et sans liant,
 - réaliser des escaliers paysagers,
 - réaliser les allées et circulations,
 - mettre en place des bassins, cascades et autres pièces d'eau (hors bassin de baignade),
 - mettre en place des constructions diverses.

Conditions d'admission, pré requis :

- Avoir un diplôme de niveau de niveau 4 (BP AP, Bac Pro AP, ou Bac STAV option AP, BTS AP).
- Entre 15 ans et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

Pour un cycle complet en apprentissage, hors VAA, formation en 1 an avec un minimum de 420 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque apprenti par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- plateaux techniques : hall maçonnerie, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

C1 : assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères.

C2 : réaliser des constructions paysagères avec liants.

C3 : réaliser des constructions paysagères non maçonnées.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury officiel).

Validation du diplôme :

Validation des 3 UC.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge.
Nous consulter.

Débouchés :

Chef(fe) d'équipe d'entretien des espaces verts, chef(fe) d'équipe paysagiste. Ouvrier(ère) du paysage.

Poursuite de formation possible :

BTS.

Contact :

Loïc CATTEAU, coordinateur de la formation : loic.catteau@educagri.fr

Secrétariat : audrey.descelles@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 17

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement en internat.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente :

90% de réussite pour la session 2024.

Taux d'insertion professionnelle de la session précédente :

100% sur la promotion sortante en 2024.

Taux de satisfaction :

94.4%

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35399/>

Échéance le 04-04-2026

Certificateur : ministère de l'agriculture